L'Apollinairois

VOL. 16 NO. 7 AVRIL 2009

Municipalité de Saint-Apollinaire

Bravo à Monsieur **Alain Bédard** de la Fondation Philippe Boucher qui a été nommé Grand Bénévole de l'année 2009 lors de la soirée des bénévoles qui a eu lieu le 28 mars dernier.

Vernissage à la bibliothèque : Jeudi le 16 avril Sylvie Bergeron expose ses oeuvres jusqu'au 3 mai

LES INSCRIPTIONS DU TERRAIN DE JEUX AURONT LIEU DU 25 AU 28 MAI

La vente de garage collective aura lieu la fin de semaine du 30 et 31 mai

Dans ce numéro:

2: Mot de la mairesse
3-4: Avis public - Offre d'emploi
5: Bibliothèque - Vernissage Sylvie Bergeron
6: BC Rayons de Soleil - Liste des bénévoles
7: Cercle de Fermières - Demande - Site Internet
8: Le mot d'Urbain
9: Club de Pétanques - Société d'Horticulture
10: Chevaliers de Colomb - Club Fadoq Les Alouettes
11 à 15: Procès-verbaux
15: Inscriptions terrain de jeux la Rigole
Vente de garage - Bilan sécurité incendie - Vente de livres
16: C.V.A. : Fabrique St-Apollinaire
17: Chronique du S.S.I.
18: Maison des Jeunes - Balle molle mineure St-Apollinaire
Cimetière: bénévoles recherchés
19: Calendrier des activités - Luminaires de rues

Mot de la mairesse

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

J'aimerais, d'entrée de jeu, vous informer que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs nous autorise à aménager, raccorder et exploiter notre installation de captage d'eau souterraine (puits Bois-Joly 2) destinée à notre consommation d'une capacité de 250 litres/minute. Cette autorisation nous permet de procéder à la construction d'une conduite d'amenée d'eau à partir du puits Bois-Joly 2 jusqu'au bâtiment attenant au réservoir des Lilas, de même qu'à la construction de deux conduites d'amenée d'eau brute des puits des Merles et Grenier, les reliant au bâtiment attenant au réservoir des Merles projeté.

Nous sommes de plus autorisés à procéder à la mise en place d'équipements de traitement et de contrôle en continu au bâtiment attenant au réservoir des Lilas de même qu'au bâtiment attenant au réservoir des Merles, à la construction d'un nouveau réservoir souterrain d'eau traitée, adjacent au bâtiment de service des Merles projeté de même qu'à la construction d'une nouvelle station de pompage. En regard de la gestion des eaux de lavage, nous sommes autorisés à procéder à la construction d'égout domestique entre le bâtiment attenant au réservoir des Merles et la conduite d'égout domestique existante sous la rue Industrielle. Je peux vous dire que d'ores et déjà des appels d'offre ont été rendus publics le 6 avril dernier pour la mise aux normes de nos puits et que nous recevrons avec grand plaisir les soumissions afin que le démarrage de ces travaux se fassent dans les meilleurs délais soit dès que le dégel sera amorcé. Une subvention nous a déjà été accordée sur le Programme de la taxe d'accise sur l'essence qui servira entre autres à cette mise à normes dont la dernière tranche au montant de 481 480 $ nous a été versé pour 2009.

Autre dossier d'importance en regard d'une demande à portée collective de la MRC de Lotbinière à la Commission de protection du territoire agricole, en partenariat avec les municipalités membres et la Fédération de l'UPA (incluant leurs 4 syndicats de base) sur l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. Cette entente intervenue entre toutes ces parties va permettre à la municipalité de St-Apollinaire, en regard du volet I, la construction d'un maximum de 198 nouvelles résidences dans des îlots déstructurés identifiés sans nuire aux activités agricoles environnantes puisque la demande vise à combler des espaces libres entre les résidences existantes. Elle va permettre également, en regard du volet II, une possibilité d'implantation de 89 nouvelles résidences sur des propriétés vacantes, d'une superficie de 15 hectares et plus. Je vous invite à communiquer avec notre Service d'urbanisme pour connaître plus en détails les possibilités de constructions découlant de cette nouvelle entente.

Ce sont deux nouvelles d'importance pour notre municipalité qu'il me fait plaisir de vous annoncer aujourd'hui et qui résultent de plusieurs heures de travail et de nombreuses tergiversations et négociations. Je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'avancement des travaux car, tout comme nous, vous bénéficierez des retombées positives que ces projets tant attendus engendrent tant individuellement que collectivement.

Ginette Moreau,
Mairesse

UN GROS MERCI À TOUS NOS BÉNÉVOLES !

Le 28 mars dernier, la Municipalité rendait hommage pour la 17e année consécutive, à un peu plus de 215 bénévoles de sa communauté. Un succulent repas a été préparé et servi par l'équipe de " Traiteur Réal Bolduc " à la salle communautaire. Nous profitons de l'occasion pour remercier tous les membres du conseil municipal et les épouses qui ont aidé à décorer la salle, à faire les courses et pour le service du cocktail d'arrivée. Merci à Martine Couture, directrice générale de la municipalité pour son travail d'hôtesse et à Cathy Bergeron, pour le montage de photos sur écran géant qui est toujours très apprécié par nos convives. Merci à la caisse populaire du Coeur de Lotbinière représentée par Monsieur Michel Beaudoin qui a remis un chèque de 250$ à l'organisme de l'année : « la Fondation Philippe Boucher ». Au vestiaire, Joanie Garneau, coordonnatrice du Terrain de jeux, Sébastien Daigle et Joanie Croteau, animateurs un gros merci ! Merci aussi à nos " barmans " Claude Bergeron et Gaétan Leclerc. Bravo et merci à Madame Julie Rousseau, conseillère, qui a animé avec brio cette belle soirée de même qu'à Linda Fortin pour la lecture des textes. En terminant, des félicitations toutes spéciales et bien méritées à Monsieur Alain Bédard, Grand Bénévole de l'année 2009. Nous lui disons un grand merci pour le travail accompli.

« S'unir pour réussir »

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Martine Couture, directrice générale de la municipalité de Saint-Apollinaire, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil le 4 mai 2009 à 19 h 30, à la salle du Conseil, 94, rue Principale.
Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

La demande concerne le lot 3 632 190, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, situé au 62, rue Dufresne. Le propriétaire a fait une demande de dérogation mineure (règl. 595-2007) afin d'augmenter la hauteur maximale pour un garage détaché à usage complémentaire à l'habitation.

Règlement de zonage numéro	Norme du règlement	Hauteur projetée du garage détaché	Dérogation demandée
590-2007	5 mètres	6.09 mètres	1.09 mètre

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Apollinaire le 15 avril 2009.

Martine Couture,
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Martine Couture, directrice générale de la municipalité de Saint-Apollinaire, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil le 4 mai 2009 à 19 h 30, à la salle du Conseil, 94, rue Principale.
Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

La demande concerne le lot 3 383 622 du cadastre du Québec dans la circonscription de Lotbinière situé au 241, rang Bois Joly. Le propriétaire a fait une demande de dérogation mineure (règl. 595-2007) afin de lotir la propriété en deux lots dont un des deux lots serait partiellement enclavé.

Règlement de lotissement numéro	Norme du règlement	Largeur minimale projetée	Dérogation demandée
591-2007	45 mètres	12.30 mètres	32.7 mètres

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Apollinaire le 15 avril 2009.

Martine Couture,
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 590-2007 POUR PERMETTRE LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES DE 6 LOGEMENTS MAXIMUM DANS LA ZONE 128 R

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 avril 2009, le Conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 615-2009 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage no 590-2007 pour permettre les habitations multifamiliales de 6 logements maximum dans la zone 128 R

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, 94, rue Principale, pendant les heures d'ouverture du bureau, du lundi au vendredi.

Une consultation publique aura lieu le mercredi 29 avril 2009 à 19 h , à la salle du Conseil. L'objet de cette rencontre est d'expliquer le projet de règlement, les conséquences de son adoption, les dispositions susceptibles d'approbation référendaire et les modalités d'exercice de ce droit. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette consultation.

Le projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à Saint-Apollinaire le 15 avril 2009.

Martine Couture,
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière

OFFRE D'EMPLOI
Animateurs-animatrices

DESCRIPTION DES TÂCHES :

Sous la supervision des personnes responsables :

- Planifier, organiser et animer une programmation quotidienne d'activités récréatives pour un groupe de 10 à 15 enfants sous sa responsabilité
- Assurer en tout temps la sécurité et l'encadrement des enfants sous sa responsabilité
- Participer à l'organisation et à la réalisation de la thématique estivale et des activités spéciales
- Vérifier la sécurité et la propreté des sites d'animation, des équipements et du matériel
- Effectuer toute autre tâche jugée pertinente

QUALIFICATIONS :

- Être âgé(e) d'au moins 16 ans, EN DATE DU 1ER JUIN 2009.
- Posséder une expérience dans l'animation d'activités de loisirs de groupes d'enfants serait un atout.
- Être étudiant à temps plein

DURÉE :

- Entre 210 et 320 heures de juin à la mi-aout.
- Prévoir une fin de semaine de formation.

Le terrain de jeux sera fermé durant la deuxième semaine de la construction.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 23 avril 2009, 15 h en personne, par courrier ou par courriel à :
Loisirs et culture St-Apo
94, rue Principale
St-Apollinaire (Québec) GOS 2EO
linda.fortin@st-apollinaire.com

La bibliothèque " AU JARDIN DES LIVRES " de St-Apollinaire vous informe….

Bonjour cher(es) ami(es),

Les lectures, comme les voyages, les promenades et les repas ne prennent de l'importance que par le besoin qu'on en a.

Citations de Roger Martin du Gard

Renouvellement du prêt de livres :

Les abonnés ont le droit de renouveler **1 fois** le prêt de livres pour une période de 3 semaines. Pour renouveler le prêt de ses livres, un abonné doit se présenter à la bibliothèque, ou le faire par internet sur le site : www.reseaubibliocnca.qc.ca en venant chercher un NIP à la bibliothèque auparavant.

Réservations de livres :

La bibliothèque peut obtenir du Réseau BIBLIO CNCA tout volume si celui-ci n'est pas déjà à la bibliothèque. L'abonné peut faire des réservations soit à la bibliothèque ou par internet : www.reseaubibliocnca.qc.ca en venant chercher un NIP à la bibliothèque.

Nous avons besoin de bénévoles pour les dimanches :

Vous avez le goût de vous impliquer dans votre milieu et par le fait même de profiter des plaisirs d'être à la bibliothèque pour savourer des livres, contactez-nous pour venir faire du bénévolat de une à deux fois par mois (environ 2 h 30 par mois).

Bénévole de l'année :

Nos plus sincères félicitations à Mme Françoise Marion, bénévole depuis 28 ans, qui fut choisie pour être notre bénévole de l'année à la soirée du 28 mars dernier. Par la même occasion, je tiens à remercier tous les bénévoles pour leur précieux temps consacré dans notre bibliothèque. Encore merci pour tout!!!

Recherche :

Il est à noter que nous recherchons toujours des auteurs de Lotbinière afin de faire connaître les livres qu'ils ont créés. N'hésitez pas à nous contacter.

L'heure du conte :

Mamie Loulou invite les petits à la bibliothèque pour une belle histoire;

« En pyjama, les mardis soirs à 18 h 30 » Le 12 mai 2009 et nous reprendrons en septembre prochain.

« En chaussettes, les mercredis matins à 9 h 30 » Le 22 avril, le 6 et le 20 mai 2009.

Activités gratuites sans réservation.
Pour information : 881-4366.

Club de lecture :

Pour les mois d'avril et mai, nos jeunes seront à l'affiche avec leur coup de cœur sur les murs de notre bibliothèque.

Nouveautés de votre bibliothèque : (Elles sont placées sur le mur)

Le Regard de l'autre	**320.540974R357r**
Philippe Reid (Auteur St-Antoine)	
Mes Parents vieillissent - Mode D'emploi	
Martine Trudel	362.6T866em
L'Autoguérison et ses Secrets	
Daniel Sévigny	615.851S511a
Les recettes préférées de ma famille	
Claudette Taillefer	641.5T132r
Ricardo-Parce qu'on a tous de la visite	
Ricardo Larrivée	641.555L3341p
Plein de sandwiches d'ici	641.84P7248
Fédérations des producteurs de lait du Québec	
Ces enfants… qui m'ont enseigné	
Florence Guay	920
La trilogie du magicien noir-La guilde des Magiciens	
	C213gdm tome1
La trilogie du Magicien Noir-La Novice	
Trudi Canavan	C213nov tome 2
Les Filles tombées	L132fit
Micheline Lachance	
Le Choix	**L164cho**
Isabelle Laflamme Canuel (Auteur St-Apollinaire)	
Fascination	RJM6134fas tome 1
Tentation	RJM6134ten tome 2
Hésitation	RJM6134hestome 3
Révélation	RJm6134rev tome4
Stephenie Meyer	

Vernissage jeudi le 16 avril 2009

Sylvie Bergeron

expose du 7 mars au 3 mai

à la Bibliothèque municipale de St-Apollinaire

Née à Lévis en 1961, Sylvie Bergeron commence à peindre comme autodidacte en 1975. Ses œuvres, surtout inspirées par le charme des sites pittoresques du Québec et les richesses architecturales de notre patrimoine, sont d'un réalisme saisissant et d'une grande maîtrise technique et d'une attention particulière portée à la minutie des détails.

En 1997, après quelques stages de formation, elle ouvre son école de peinture « L'Atelier Sylvie Bergeron » et crée sa propre collection de cartes. En janvier 2000, elle est lauréate du 1er prix au concours « Diffusion culturelle de Lévis ». Par la suite, elle gagne plusieurs prix à différents concours et symposiums. Nous pouvons retrouver ses toiles de façon permanente dans quelques galeries d'art de la région de Québec.

Vous êtes invités à venir rencontrer l'artiste jeudi le 16 avril prochain de 18 h 30 à 21 h à la bibliothèque de St-Apollinaire. Bienvenue à tous.

Le BC Rayons de Soleil recherche des personnes intéressées à offrir des services de garde en milieu familial à :

ST- APOLLINAIRE, ST- AGAPIT, ST-ANTOINE, ST-NARCISSE-DE-BEAURIVAGE, ST-ÉDOUARD ET ST-SYLVESTRE

Soyez reconnue par notre bureau coordonnateur comme responsable d'un service de garde à domicile et bénéficiez des avantages suivants :

- Être accompagnée pour le démarrage de votre service;
- Recevoir des subventions gouvernementales avantageuses;
- Concilier travail-famille pour celles qui ont des enfants;
- Donner accès aux parents à des places à 7 $ par jour ;
- Faire partie d'un réseau de plus de 14 000 travailleuses en milieu familial au Québec et d'un groupe de plus de 80 responsables d'un service de garde dans le comté de Lotbinière;
- Avoir accès à des formations directement reliées au travail auprès des enfants ;
- Disposer de ressources pédagogiques et techniques personnalisées;
- Faire connaître votre service à tous les parents qui cherchent une place dans votre secteur, par notre site Internet, ou notre service de renseignement téléphonique.

Pour plus de renseignements, adressez-vous au BC Rayons de Soleil : (418) 981-0101 ou visitez notre site Internet au : www.bcrayonsdesoleil.com

Bénévoles de l'année 2009

ORGANISMES	Bénévoles de l'année
Bibliothèque au Jardin des ***L***ivres	***F***rançoise Marion
C.***P***.***E***. Jolibois	Katy Boucher
Cercle de ***F***ermières	Gaétane ***C***ôté
Cercle Madeleine de Verchères/***F***illes d'***I***sabelle	***P***auline ***R***ousseau
Chevaliers de ***C***olomb (conseil 9882)	Jean-Guy Martineau
Chorale "***L***es amis de la musique"	***R***ita ***D***ion
Club de pétanque	***L***ouise ***C***roteau
Club de l'***Â***ge d'or "***L***es ***A***louettes"	***D***enise ***L***amontagne
Club de Vélo	***R***osaire Moreau
Club ***L***ions	***F***rançois ***T***ardif
Comité après funérailles	***F***rançoise ***D***ion
Comité consultatif d'urbanisme	***R***oger ***T***ardif
Comité culturel	Johanne ***S***avard
Conseil d'***É***tablissement de l'***É***cole des ***Q***uatre vents	***D***enise ***O***livier
Corporation des aînés	Guylaine Martineau
Fabrique	***N***oël-***A***ndré ***R***ousseau
Fondation ***P***hilippe Boucher	Guy Martineau
Foyer ***S***t-***A***pollinaire	***L***ucette Mercier
Hockey mineur	***D***enis ***D***ion
Hommage de l'année	**Alain Bédard**
La Maison de la ***F***amille	***H***élène ***S***imoneau
Prix Desjardins (organisme de l'année)	*Fondation Philippe Boucher*
Regroupement des Jeunes de ***L***otbinière	Vincent G. Gosselin
Service de l'***E***ntraide	***T***hérèse B. ***P***aradis
Service de maintien à domicile et popote roulante	***L***ucille ***D***. Moreau
Société d'***H***orticulture	***L***ise Gagnon
Sofball mineur	Judith ***N***adeau
Vie ***A***ctive	***C***olette ***L***amontagne

Félicitations

CERCLE DE FERMIÈRES… Avec générosité, je m'implique!

Fédération 18
Chutes Chaudière-Lévis-Lotbinière

La fédération 18 des CFQ Chutes Chaudière-Lévis-Lotbinière qui regroupe 36 Cercles de Fermières tiendra son exposition régionale annuelle à la salle du « Centre Âge d'Or » située au 1170, rue du Terrain de jeux (situé à l'arrière de l'Église) à Parisville les 7, 8 et 9 mai 2009.

Cette exposition met en valeur les magnifiques travaux réalisés par les Fermières et dévoile les lauréates des concours imposés qui auront le privilège de représenter les Cercles de notre Fédération lors du congrès provincial des CFQ de juillet prochain.

L'entrée est gratuite, bienvenue à tous et toutes!

7 mai : exposition ouverte de 19 h à 21 h
8 mai : exposition ouverte de 13 h à 21 h
9 mai : exposition ouverte de 8 h à 14 h

Informations : Monique Defoy 418-881-3121 ou Annette D'Astous 418-833-3092

DEMANDE AUX CITOYENS ET CITOYENNES

Sacs et plats de plastiques

- Les personnes ayant des sacs de plastique en trop (préférablement les grands sacs), s.v.p. ne pas les jeter, mais les apporter à l'Entraide. Ils ont toujours besoin de sacs afin d'y mettre les achats effectués par les clients.

- Les bénévoles du comité après funérailles ramassent les plats de plastique (yogourt, margarine, crème-glacée ou autres) afin de pouvoir remettre aux personnes les restes de repas. Veuillez déposer vos plats de plastique au 41, rue Chaîné, à l'extérieur.

Merci de récupérer et donner ainsi une 2e vie à ces articles.

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE COLLABORATION!

SITE INTERNET AMÉLIORÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE

Dès le 1er mai 2009

Venez nous visiter :
www.st-apollinaire.com

Le mot d'Urbain…

service de l'urbanisme
MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE

Bon printemps à tous!

RAPPEL – RAPPEL – RAPPEL

Les abris d'hiver et les clôtures à neige doivent être enlevés **le 1er mai!**

Avec l'arrivée du printemps, j'aimerais porter votre attention sur notre belle nature, particulièrement sur la bande riveraine. Comme dirait l'autre « Je protège mon héritage… végétalise ma bande riveraine! »

Un héritage vital!

C'est reconnu, les végétaux sont essentiels à la vie. Ils sont tout aussi indispensables à la sauvegarde de nos cours d'eau et à la protection de leur qualité.

Vous possédez une propriété en bordure d'un cours d'eau? Vous désirez pouvoir en profiter pleinement? Vous souhaitez que vos enfants et petits-enfants puissent encore bénéficier de la beauté et de la qualité de ce plan d'eau dans plusieurs années?

La végétalisation est l'un des gestes simples qui vous permettra de préserver cet héritage et de participer concrètement à :

- L'amélioration de votre environnement et à la prévention de l'apparition d'algues bleu-vert;
- La protection de la qualité de l'eau de votre lac ou de votre rivière;
- La préservation de la faune et de la flore.

Vous améliorerez ainsi votre qualité de vie, tout en augmentant la valeur de votre propriété. À long terme, chacun y gagnera et tous en profiteront !

Que dois-je faire?

Trois options sont possibles :

1. Cessez de tondre le gazon et laissez la nature suivre son cours. Le riverain a toujours la possibilité de maintenir une « fenêtre » sur le plan d'eau.
2. Complétez la régénération naturelle existante en faisant certaines plantations et en reproduisant les assemblages de végétaux indigènes présents sur le pourtour du plan d'eau.
3. Créez un aménagement composé prioritairement d'espèces indigènes, variées et adaptées aux rives.

Dois-je fertiliser et entretenir?

Nul besoin! Assurez-vous de choisir des espèces qui ont besoin d'un minimum d'entretien, pour limiter l'enrichissement accru de votre plan d'eau et prévenir la croissance d'algues indésirables.

Extrait : Dépliant « Je protège mon héritage… végétalise ma bande riveraine! »

Vous pouvez consulter cette publication au www.fihoq.qc.ca Fédération Interdisciplinaire de l'Horticulture Ornementale du Québec ou au www.aqpp.org Association québécoise des producteurs en pépinière.

Si je planifie un aménagement, je respecte deux grands principes :

1. Je choisis la bonne plante pour le bon endroit

Il faut choisir des plantes qui conviennent à votre rive en considérant notamment :

- leur rusticité;
- la pente;
- la localisation (talus);
- le type de sol;
- l'ensoleillement.

Les plantes indigènes sont recommandées parce qu'elles sont généralement bien adaptées aux conditions locales et qu'elles permettent de maintenir le caractère naturel du milieu riverain.

2. Je m'assure de choisir des végétaux diversifiés en tailles et en espèces

Il est important de créer différentes strates de végétaux : herbacé, arbustes et arbres. Utiliser plusieurs espèces de différentes tailles :

- atténue le vent et fait de l'ombrage au-dessus du plan d'eau;
- permet aux racines de s'étendre à diverses profondeurs, ce qui assure une meilleure filtration des sédiments et une stabilisation du sol;
- offre abri et nourriture à la faune, favorisant ainsi la diversité des espèces.

Compilation des permis	**mars**	**cumulatif**
Construction bâtiment principal	5	11
Construction bâtiment complémentaire	8	9
Rénovation	11	17
Autorisation	2	7
Installation septique	1	5
Puits	1	4
Lotissement	1	3
Total	**29**	**56**

Pour toutes informations n'hésitez pas à communiquer avec Mme Louise Camiré, inspecteur en bâtiments et en environnement au (418) 881-3996 poste 24 ou avec son adjointe, Nathalie Breton, au poste 35.

Le Club de Pétanque

DE SAINT-APOLLINAIRE

SAISON DE PÉTANQUE **2009**

MAI

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	**21**	22	23
24	25	26	27	**28**	29	30
31						

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	**4**	5	6
7	8	9	10	**11**	12	13
14	15	16	17	**18**	19	20
21	22	23	24	**25**	26	27
28	29	30				

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
			1	**2**	3	4
5	6	7	8	**9**	10	11
12	13	14	15	**16**	17	18
19	20	21	22	**23**	24	25
26	27	28	29	**30**	31	

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	**6**	7	8
9	10	11	12	**13**	14	15
16	17	18	19	**20**	21	22
23	24	25	26	**27**	28	29
30	31					

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Saison : Jeudi, remis au mardi en cas de pluie

Tournois : Samedi, remis au dimanche en cas de pluie

Pour informations : 418 881-3491

Société d'Horticulture de Saint-Apollinaire

LE JARDINIER PARESSEUX NOUS FAIT VOYAGER !

Une fois encore, Larry Hodgson vient faire une conférence à la Société d'Horticulture de St-Apollinaire, pour notre plus grand plaisir. Cette fois, le sympathique jardinier paresseux nous parlera des **Jardins du monde**. Rien d'étonnant à cela, puisque chaque année, il parcourt la planète et en rapporte de superbes photos qui illustreront abondamment ses propos.

Monsieur Hodgson est bien connu pour sa chronique hebdomadaire dans le Soleil, mais aussi pour les nombreux livres sur l'horticulture qu'il a publiés. Sa conférence :

JARDINS DU MONDE
sera une bouffée d'été au coeur du printemps.
Elle aura lieu à la

SALLE COMMUNAUTAIRE DE ST-APOLLINAIRE, 83, RUE BOUCHER, DIMANCHE LE 26 AVRIL 09 À 13H30.

L'entrée est libre pour les membres de la Société d'horticulture et de $5 pour les non-membres. Bienvenue à tous.

CPE JOLIBOIS

La saine alimentation

Au mois dernier, en mars, ce fut le mois de la nutrition partout au pays. Donner de bonnes habitudes alimentaires aux enfants est une responsabilité que le CPE Jolibois s'est engagé à respecter. Puisque les enfants ont besoin d'une bonne source d'énergie pour les aider à grandir, à apprendre, pour permettre à leurs corps d'avoir tout ce qu'il faut pour fonctionner et se développer, il est important de leurs offrir une variété d'aliments nutritifs.

Pour les aider à intégrer de saines habitudes alimentaires, il faut avant tout être nous mêmes un modèle et avoir du plaisir à manger des légumes, des fruits, des grains entiers, bref tous les aliments qui contribuent à un équilibre santé.

Au CPE ces aliments sont préconisés et offerts aux enfants tous les jours. Sur une rotation de sept semaines en hiver et de six en été, les menus sont régulièrement révisés par la responsable de l'alimentation pour les adapter aux besoins des enfants. Nul hot-dog au menu, juste des repas fait comme à la maison, sains et nutritifs. Les enfants sont invités, à partir de trois ans, à venir se servir eux-mêmes, le repas étant disposé à leur hauteur. Ils apprennent ainsi à reconnaître leurs besoins et à respecter leurs appétits. Cet apprentissage se fait avec l'aide de l'éducatrice qui les guide lors du repas. L'éducatrice mange avec son groupe permettant ainsi aux enfants d'avoir un bon modèle. Les enfants ne sont pas obligés de tout manger et peuvent parfois refuser de goûter un aliment. Ils sont invités à le faire, mais sans forcer. Il faut quelques fois offrir plusieurs repas avec le même aliment pour que les enfants acceptent d'y goûter. Le dessert n'est pas utilisé comme une punition/récompense, mais comme faisant partie du repas. Chaque enfant reçoit donc sa part. Cela évite de voir le dessert comme un avantage, mais plutôt comme un complément au repas. Une collation faite de fruits le matin et une collation plus consistante en après-midi aident les enfants à combler leurs besoins énergétiques.

Ainsi, en mangeant ensemble et en nous voyant avoir du plaisir à le faire, les enfants auront de meilleures chances de développer une relation saine avec la nourriture et de prendre de bonnes habitudes alimentaires. Une ambiance chaleureuse et respectueuse permet aux enfants de vivre le repas comme un moment agréable.

Julie Lavoie, éducatrice

Chevaliers de Colomb
Conseil 9882, St-Apollinaire
District 36, Région 14

Bonjour frères Chevaliers, Mesdames et vous tous!

La neige disparaît à vue d'œil. Quel plaisir de voir le gazon, signe que l'été arrive.

Je tiens par la présente à vous informer que notre frère Alain Charest, secrétaire financier au sein de notre Conseil, termine son mandat de 3 ans. Malheureusement pour nous, il ne poursuivra pas son mandat l'an prochain. Je tiens à féliciter Alain pour son magnifique travail. J'ai été choyé d'avoir un excellent secrétaire financier comme lui. Je sais que je pourrai compter sur lui en cas de besoin, comme ex grand-chevalier. Attention, Alain ne quitte pas notre Conseil, mais il prend du repos et prendra soin de sa famille. Il continuera à nous aider dans nos activités. Merci pour tout Alain, j'ai apprécié travailler à tes côtés. **Bravo!**

ACTIVITÉS PASSÉES :

Souper canadien : Je tiens à remercier toute la famille d'Aurèle Olivier qui est venue fêter avec nous les 25 ans de vie colombienne d'Aurèle. C'est toujours plaisant d'être soutenu par ses proches. Bravo aux organisateurs, les frères Jean-Paul Bédard, Marc-André Côté et Jean-Paul Boucher, sans oublier leurs épouses.

Soirée des bénévoles : Je suis fier de vous présenter notre bénévole de l'année 2009. C'est un frère qui n'a jamais lâché et cette année, il a pris un poste important au sein du Conseil, soit le poste d'intendant, en plus d'être responsable du Noël des aînés et de la sortie à la cabane à sucre. Je suis certain que vous l'avez reconnu, c'est notre frère Jean-Guy Martineau qui se mérite cet honneur cette année. Bravo Jean-Guy!

Sortie à la cabane à sucre : Merci au frère Jean-Guy Martineau, responsable de cette sortie. Nous avons eu du plaisir tous ensemble. Merci à vous tous d'y avoir participé.

ACTIVITÉS À VENIR :

Congrès provincial : Cette année, le congrès se déroulera à Montréal les 17, 18 et 19 avril. Ce sera notre première présence pour moi comme grand Chevalier et Jacques Thériault comme député grand chevalier, sans oublier nos conjointes qui nous accompagneront. Je tiens à souhaiter bonne chance au frère Richard Desrochers qui se présentera comme Député d'État lors des élections le 18 avril.

Méchoui : Le 2 mai, nous serons rendus à notre 5e édition pour le méchoui et il y aura du nouveau. Nous rajouterons du bœuf avec le porc pour mieux vous satisfaire. Laura Baillargeon sera notre traiteur et pour la cuisson de la viande, les frères Denis Gagnon, Christian Bernier et un petit nouveau se rajoute avec nos chefs, soit le frère Sébastien Côté. Cette année, nous aurons le groupe Night Out qui joue de la musique rock des années 60 à aujourd'hui. De plus, ils pourront jouer vos demandes spéciales lors de leur 3e prestation. Les cartes sont en ventes au coût de 15 $ pour le souper et la soirée et 5 $ pour la soirée seulement. Pour plus d'informations, vous pouvez me contacter (Mario Baillargeon) au 418-456-2821 ou Jonathan Bernard au 418-881-3305. Nous vous attendons en grand nombre!

Sociale de fin d'année, élection et souper meurtre et mystère : Cette année, nous combinerons les deux activités pour plus de plaisir ensemble. Les responsables du souper meurtre & mystère sont le frère Jacques Thériault et sa conjointe et pour la soirée, je suis le responsable. Nous aurons le traiteur Laura Baillargeon et le musicien chanteur René Paradis pour nous faire danser et sûrement faire un petit jeu durant la pause à René.

Le conseil exécutif et moi, tenons à vous souhaiter les plus cordiales des salutations à tous mes frères Chevaliers et à leur famille, ainsi qu'à vous tous!

MARIO BAILLARGEON
GRAND CHEVALIER, CONSEIL 9882
ST-APOLLINAIRE

Club Fadoq Les Alouettes de St-Apollinaire

Avec le retour du printemps et la chaleur du soleil, nous en profitons pour sortir de nos résidences afin de reprendre des forces en vue de l'été.

Mercredi, le 18 mars dernier, nous étions 93 personnes à faire notre visite annuelle à la cabane à sucre l'Érablière du Cap. Un bon souper, de la tire sur la neige et de la belle musique, ont fait de cette soirée, une sortie agréable. Votre présence nombreuse est un encouragement pour votre direction et votre satisfaction, nous encourage à préparer d'autres projets.

Comme beaucoup d'entre vous le savent déjà, nous avons obtenu du programme fédéral Nouveaux Horizons pour les aînés, une généreuse subvention pour améliorer et rénover notre salle de l'Âge d'Or. Le processus de réalisation est déjà en marche et vous verrez bientôt le début des travaux. Durant le temps des travaux, notre programme d'activités sera peut-être un peu perturbé, mais nous ferons tout en notre possible pour en restreindre l'impact. Le 28 mars dernier, la Municipalité honorait les bénévoles des différentes associations de St-Apollinaire. Notre Club était représenté par Mme Denise Lamontagne. Nous la remercions pour sa générosité, son dévouement et les nombreux services rendus.

Nous vous informons que notre **assemblée générale annuelle se tiendra le 18 mai 09**. C'est une date à retenir et un évènement important dans la vie de votre Club. C'est le temps de faire le bilan de nos activités, du rapport sur l'état de nos finances et des élections pour quelques membres du conseil d'administration. Soyez-y nombreux car votre présence est un signe d'appréciation et de plus, l'occasion de nous faire connaî tre vos attentes. Vos suggestions et commentaires sont attendus et appréciés.

Encore cette année, nous serons représentés aux jeux régionaux des aînés par deux équipes. Les 13 et 14 mai prochains, 8 membres de notre Club participeront à ces jeux. Nous leur souhaitons Bonne Chance et beaucoup de plaisir. Peu importe le résultat, ce sont nos champions et ils nous représentent fièrement. Bravo !

Le Conseil d'Administration
par: Gilles Bourdeau, président

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2009

À une séance ordinaire tenue le 2 mars 2009, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse
M. Léopold Rousseau, conseiller no 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
M. Jacques Fortier, conseiller no 3
Mme Julie Rousseau, conseillère no 4
M. Mario Côté, conseiller no 5
M. Bernard Ouellet, conseiller no 6

La directrice générale adjointe atteste que plus de 15 personnes sont présentes dans la salle.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 606-2008 MODIFIANT LA NOTE 3 DE L'ARTICLE 5.2.3 DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 591-2007

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chap. A-19.1 L.R.Q.), le conseil municipal peut modifier son règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement numéro 591-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008 en conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière et à son document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté une Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables le 22 décembre 1987 pour une protection adéquate et minimale des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE dans le document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière, la norme minimale de 45 mètres de profond pour un terrain desservi par l'aqueduc et par l'égout ne s'applique pas aux cours d'eau ayant un bassin versant de moins de 20 km carrés, excepté pour les terrains riverains à ces cours d'eau;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement de lotissement numéro 591-2007 afin que les rues planifiées dans le plan d'aménagement d'ensemble « sud-ouest » puissent être conformes aux normes de lotissement quant à leur distance par rapport aux cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE les modifications au présent amendement ont été recommandées par le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 1er décembre 2008, par Mario Côté, conseiller no 5;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique faite au moyen d'une assemblée publique tenue par le Conseil et présidée par madame la Mairesse a eu lieu le 19 janvier 2009;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le règlement portant le no 606-2008 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 611-2009 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE PLAN ACCOMPAGNANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET POUR PERMETTRE LA CLASSE D'USAGE A-1 « AGRICULTURE » DANS LES ZONES 3A, 23 A ET 24A.

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

CONSIDÉRANT QUE certaines limites de zones du plan de zonage accompagnant le règlement 590-2007 doivent être modifiées suite à la réforme cadastrale;

CONSIDÉRANT QUE dans le précédent règlement de zonage numéro 160-1994, l'agriculture avec élevage était autorisée dans toutes les zones à dominance agricole du territoire de Saint-Apollinaire;

CONSIDÉRANT QU'il existe des bâtiments d'élevage dans les zones 3A, 23A et 24A;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de permettre l'usage « agriculture » dans les zones 3A, 23A et 24A comme il était permis dans le règlement de zonage précédant;

CONSIDÉRANT QUE les modifications au présent amendement ont été recommandées par le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 2 février 2009, par Léopold Rousseau, conseiller no 1;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique faite au moyen d'une assemblée publique tenue par le Conseil et présidée par madame la Mairesse a eu lieu le 24 février 2009;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le second projet de règlement portant le no 611-2009 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

Le conseiller no 3, Jacques Fortier, s'abstient de vote pour cette résolution.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR EFFET D'ÉTABLIR LES HEURES D'OUVERTURE DE LA PISTE DE MOTOCROSS TERRE-ROUGE POUR LA SAISON 2009

Avis de motion est par la présente donné par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement ayant pour effet d'établir les heures d'ouverture de la piste de motocross Terre-Rouge pour la saison 2009.

PIIA AFFICHAGE – ACCEPTATION D'UN PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation numéro 2009-016 afin de remplacer une enseigne murale sur le bâtiment principal situé au 495, rue Laurier;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans une zone où les autorisations sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette autorisation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder l'autorisation relative à la demande numéro 2009-016.

Adopté à l'unanimité

94, RUE DES JONQUILLES – DÉROGATION MINEURE

ATTENDU QUE la requérante est propriétaire du lot 3 384 056 d'une superficie de 914.4 m2 dans la zone 164 R, situé au 94, rue des Jonquilles;

ATTENDU QUE la requérante a fait une demande de dérogation mineure numéro 2009-001 afin de rendre conforme la marge de recul entre le bâtiment principal et le bâtiment complémentaire;

ATTENDU QUE la distance actuelle entre le bâtiment principal et le bâtiment complémentaire est de 2.25 mètres et que la distance minimale requise en vertu du règlement de zonage no 590-2007 est de 3 mètres;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 février 2009;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2009-001 soit acceptée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

---

175 ET 177, RUE MOREAU – DÉROGATION MINEURE

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire des lots 3 384 893 et 3 384 353 ayant des superficies respectives de 1987.7 m2 et de 1271.8 m2 dans la zone 140 C situés au 175 et 177, rue Moreau;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de dérogation mineure numéro 2009-004 afin de permettre une aire de stationnement en commun pour deux futurs immeubles de six logements;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure comprend également une demande pour permettre un escalier ouvert menant à l'étage dans la cour avant de l'immeuble;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage en vigueur, une aire de stationnement en commun pour un usage résidentiel et l'implantation d'un escalier ouvert menant à l'étage ne sont pas autorisées;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 février 2009;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2009-004 soit acceptée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

MANDAT À SNC – LAVALIN – DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE SCANDINAVIE

ATTENDU QUE la tourbière existante dans le développement résidentiel Scandinavie à fait l'objet une demande d'avis technique au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU QUE le MDDEP autoriserait l'ensemble du projet de développement avec mesures de compensation;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer la valeur écologique de cette tourbière dans le but d'offrir des mesures compensatoires au MDDEP;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter l'offre de services de « SNC-Lavalin Environnement » pour déterminer la valeur écologique du milieu humide de type tourbière dans le développement résidentiel « Scandinavie » pour un montant total de 1750 $, plus les taxes applicables.

Ces frais seront assumés par tous les propriétaires concernés par le projet, la Municipalité se charge de les facturer.

Adopté à l'unanimité

SOIRÉE DES BÉNÉVOLES

CONSIDÉRANT l'importance de souligner l'appréciation de tous quant au travail remarquable des bénévoles à Saint-Apollinaire;

CONSIDÉRANT QUE des crédits n'excédant pas 7000 $ sont requis, dont près des deux tiers proviennent des fonds municipaux et les autres, des revenus et pourboires de la soirée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'allouer des crédits n'excédant pas 7000 $ pour la soirée des bénévoles qui se tiendra le samedi 28 mars prochain et d'affecter les revenus de la soirée au paiement dudit montant et de recevoir tout l'appui et la collaboration des élus concernés.

Adopté à l'unanimité

REMERCIEMENTS – INCENDIE DU 17 FÉVRIER

ATTENDU QU'il y a eu un incendie au 396, rue Industrielle, le 17 février dernier;

ATTENDU QUE les pompiers et les employés du service des travaux publics ont fait un travail remarquable;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De remercier toute l'équipe de pompiers de Saint-Apollinaire, ainsi que le personnel du service des travaux publics qui ont travaillé en étroite collaboration afin de combattre l'incendie à la Meunerie Trans-Canada le 17 février dernier. Un merci spécial aux services de sécurité incendie de Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Gilles, Laurier-Station et de Lévis pour l'entraide qui s'est prolongée plusieurs heures.

Adopté à l'unanimité

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 610-2009 SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Apollinaire a compétence sur son territoire en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'élaboration du schéma de couverture de risques en cette matière sur le territoire de la MRC de Lotbinière en vertu de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4);

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 16 de cette loi, les municipalités sont tenues d'adopter des mesures réglementaires en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire élaborer une telle réglementation, et ce, de concert avec les autres municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés à la Municipalité, notamment par la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 janvier 2009 par Mario Côté, conseiller no 5 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 610-2009 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité

FONDATION DU DOMAINE JOLY-DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une missive de la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière l'invitant à participer à la campagne de financement « Pour assurer l'avenir »;

ATTENDU QUE grâce à l'appui du milieu, de nombreux projets ont vu le jour au Domaine; des milliers d'individus, d'étudiants, de familles et de groupes ont ainsi pu découvrir ce magnifique site;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'engage à doubler le montant des dons reçus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder un montant de 250 $ à la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière afin d'assurer la continuité et l'avenir du Domaine pour que nos enfants et nos petits enfants puissent eux aussi bénéficier de ce lieu exceptionnel, joyau du patrimoine collectif.

Adopté à l'unanimité

COMMANDITE À L'ÉCOLE BEAURIVAGE

ATTENDU QUE des élèves de l'école secondaire Beaurivage ont transmis une demande à la Municipalité afin d'obtenir la location de la salle communautaire gratuitement pour un souper-bénéfice qui aura lieu le 25 avril prochain ;

ATTENDU QUE cette activité a pour but de financer la réalisation de la comédie musicale « La Belle & la Bête » dont une vingtaine d'étudiants de Saint-Apollinaire font partie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder aux élèves de la comédie musicale « La Belle et la Bête » la location de la salle communautaire gracieusement pour leur activité de financement du 25 avril prochain, ils ne paieront que les frais de ménage de la salle.

Adopté à l'unanimité

COMMANDITE AUX ESCADRONS 544 DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE l'Escadron 544 Lotbinière des Cadets de l'Aviation Royale du Canada a sollicité une aide financière auprès de la Municipalité;

ATTENDU QUE 4 jeunes de Saint-Apollinaire font parti de ce groupe de cadets;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention des organismes de sports et loisirs, à raison de 50 $ par participant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté
ET RÉSOLU à l'unanimité

que la Municipalité accorde une aide financière de 200 $ à l'Escadron 544 Lotbinière.

Adopté à l'unanimité

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 612-2009 VISANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE À CELUI DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec, si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en œuvre par elle;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a préparé et mis en œuvre le programme AccèsLogis Québec et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au programme AccèsLogis Québec en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes;

ATTENDU QUE le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 2 février 2009, par Jacques Fortier, conseiller no 3 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 612-2009 soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.

ARTICLE 1 :
Dans le but de permettre aux coopératives et aux organismes sans but lucratif de bénéficier du programme AccèsLogis Québec, le présent règlement instaure un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec.

ARTICLE 2 :
Ce programme permet à la Municipalité d'accorder à toute coopérative ou à tout organisme sans but lucratif, un crédit de taxes pour chaque projet admissible au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec sur son territoire.

ARTICLE 3 :
L'aide financière accordée par la Municipalité dans le cadre du présent programme consiste en un crédit de taxes de 3000 $ par année pour une période de 20 ans.

ARTICLE 4 :
Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Société d'habitation du Québec.

Adopté à l'unanimité

SUPPLÉMENT AU LOYER - RÉNOVATIONS AU HLM

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les prévisions budgétaires de l'office municipal d'habitation (OMH) pour 2009;

ATTENDU QUE le déficit prévu est plus élevé considérant que des rénovations importantes seront effectuées au HLM de la rue des Pétunias pour un montant estimé de 136 400 $;

ATTENDU QUE pour 2009, la contribution de la Municipalité serait de 15 777 $ pour couvrir le montant équivalent au 10 % du déficit;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

De confirmer à l'Office municipal d'habitation que la Municipalité de Saint-Apollinaire contribuera pour un montant n'excédant pas 16 000 $ pour l'exercice financier 2009 conditionnellement à ce que les travaux au HLM soient effectués au cours de l'année 2009.

Adopté à l'unanimité

AMENDEMENT AU RÈGL. Nº 604-2008 AYANT POUR EFFET DE FAIRE L'ACHAT DE TERRAINS

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire est à étudier notre règlement d'emprunt numéro 604-2008 décrétant un emprunt et une dépense de 415 000 $ incluant toutes taxes pour l'achat de terrains;

ATTENDU QUE certaines modifications sont demandées afin de satisfaire aux exigences du Ministère;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier
ET RÉSOLU à l'unanimité

- D'établir le montant de l'emprunt et de la dépense à 415 000 $, partout où il se retrouve dans le règlement comme en fait mention l'article 2 du règlement 604-2008;
- D'inscrire le numéro de lot 3 384 445 en remplacement du numéro de lot 3 334 445 au 2e paragraphe de la page 1, ainsi qu'à l'article 1 à la page 2 du règlement 604-2008;
- D'abroger l'article 4 du règlement 604-2008 et le remplacer par celui qui suit :

Le Conseil affectera annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la Municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du code municipal.

Adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DE PROMESSE D'ACHAT ET DE VENTE D'IMMEUBLE

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et Occupation du territoire n'a pas confirmé l'acceptation du règlement d'emprunt numéro 604-2008 adopté le 3 novembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE dans la promesse d'achat signée par la Municipalité le 6 octobre 2008 avec M. Yvon Boucher, la date limite pour la signature des actes de vente était le 1er mars 2009;

CONSIDÉRANT QU'un avis de modification de ladite promesse d'achat a été signé entre les parties pour reporter la date limite pour la signature des actes de vente au 1er avril 2009;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal accepte de reporter la date limite de signature de l'acte de vente au 1er avril 2009 pour l'achat du lot 4 070 104 du cadastre du Québec, appartenant à M Yvon Boucher.

Adopté à l'unanimité

CONTRAT DE L'ENTRETIEN MÉNAGER DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE ET DU CHALET DES LOISIRS

ATTENDU QU'un appel d'offres pour l'entretien ménager de la salle communautaire et du chalet des loisirs a été affiché et publié dans « l'Apollinairois » de février;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue, soit celle de M. Benoît Côté;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat d'entretien ménager de la salle communautaire et du chalet des loisirs à M. Benoît Côté, au taux horaire de 9.50 $ pour la salle communautaire et pour le chalet des loisirs, un taux fixe hebdomadaire de 65 $. Le contrat est d'une durée de 3 ans, à compter de ce jour.

Adopté à l'unanimité

INSCRIPTION AU COCKTAIL-BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER CHAUDIÈRE-APPALACHES

ATTENDU QUE la Société Alzheimer Chaudière-Appalaches tiendra son cocktail-bénéfice le mercredi 18 mars prochain à l'Hôtel de Ville de Lévis;

ATTENDU QUE les montants reçus servent à dispenser des services auprès des familles touchées par la maladie d'Alzheimer et malheureusement, les besoins sont sans cesse grandissants;

ATTENDU QUE dans la région de Chaudière-Appalaches, plus de 7000 personnes sont atteintes de la maladie et dans la MRC de Lotbinière, plus de 500 personnes sont atteintes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat d'une carte au coût de 120 $ afin de participer au cocktail-bénéfice de la Société Alzheimer.

Adopté à l'unanimité

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2009

À une séance extraordinaire tenue le 30 mars 2009, à 19 h, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse
M. Léopold Rousseau, conseiller no 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
M. Jacques Fortier, conseiller no 3
Mme Julie Rousseau, conseillère no 4
M. Mario Côté, conseiller no 5
M. Bernard Ouellet, conseiller no 6

La directrice générale adjointe atteste qu'aucune personne n'est présente dans la salle.

PIIA – ROUTE 273

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification pour un projet situé au 361, 363 et 365, Place de la Belle-Rive;

ATTENDU QU'une résolution du conseil, portant le no 14008-07-2008 a été adoptée à la séance ordinaire du 7 juillet 2008, autorisant les travaux demandés dans les demandes de permis numéros 2008-220, 2008-221 et 2008-222;

ATTENDU QUE le requérant désire maintenant recevoir ses permis de construction, mais avec un plan de construction différent de celui déposé auparavant;

ATTENDU QUE le requérant souhaite aménager la façade des trois immeubles en brique, que les murs latéraux, ayant vue sur la route 273, soient composés d'un demi-mur en brique et d'un demi-mur en déclin de vinyle et que tous les autres murs arrière et latéraux soient en déclin de vinyle;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation du nouveau plan de construction et qu'il soit recommandé que le revêtement extérieur des bâtiments soit comme suit : la façade des trois immeubles en brique, tous les murs latéraux en demi-mur brique et en demi-mur déclin de vinyle et les murs arrière en déclin de vinyle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le nouveau plan de construction soit autorisé comme demandé, en tenant compte des recommandations du CCU en ce qui a trait au revêtement extérieur des bâtiments.

Adopté à l'unanimité

ACCEPTATION DE 2 PERMIS : PIIA – PATRIMOINE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2009-043 afin d'effectuer des rénovations extérieures au bâtiment principal pour le 8-10, rue Industrielle;

ATTENDU QUE la Municipalité a également reçu une demande de modification d'un permis déjà émis afin de relocaliser la cheminée extérieure pour le 61, rue Principale;

ATTENDU QUE ces propriétés sont situées dans une zone où les permis sont assujettis à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale, tels que décrits dans le règlement no 594-2007, en considérant qu'elles font partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la demande de permis et de la modification de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder la demande de permis numéro 2009-043 pour l'immeuble situé au 8-10, rue Industrielle.

D'accorder la demande de modification du permis pour le 61, rue Principale, permettant la relocalisation de la cheminée extérieure avec comme recouvrement, un déclin de vinyle horizontal de même dimension et couleur que celui du mur existant avec des moulures de coin blanc.

Adopté à l'unanimité

Les inscriptions pour le terrain de jeux

La Rigole

auront lieu du 25 au 28 mai, au local du Service des Loisirs, suite 101. Plus de détails dans l'Apollinairois de mai.

VENTE DE GARAGE

Cette année, la municipalité de St-Apollinaire tiendra son activité collective de **marché aux puces** la fin de semaine du **30 et 31 mai.**

Tous les propriétaires de St-Apollinaire pourront tenir **un marché aux puces,** soit **une vente de garage** sur leur propriété.

Service de Sécurité Incendie St-Apollinaire

Bilan des opérations du service de sécurité incendie Janvier à Mars 2009

ALARME INCENDIE :	6
FEU DE BÂTIMENT :	5
FEU DE CHEMINÉE :	3
FEU DÉBRIS, DÉCHETS :	6
FEU D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE :	2
DÉSINCARCÉRATION / ACCIDENT DE LA ROUTE :	5
MATIÈRES DANGEUREUSES :	1
ASSITANCE AUX CITOYENS / AMBULANCIERS / POLICIERS :	1
ENTRAIDE AUX MUNICIPALITÉS :	6
**TOTAL APPELS URGENCE : **	**35**
VÉRIFICATION :	14
PRATIQUE :	6

Boulevard du Livre s'arrête à Saint-Apollinaire

Vente de livres
Les 2 et 3 mai 2009
À la salle du Conseil municipal

Vente de livres neufs, très récents et usagés avec escompte de 30 % à 50 %, et même plus sur les livres usagés.

Inventaire de livres de tous genres, dont auteurs québécois, ésotérisme, policier, thriller, jeunesse, histoire, plantes, B.D. biographie, etc.

Boulevard du livre existe déjà depuis 17 ans à Lévis et en 2008 a commencé un service de vente sur la route afin d'offrir ce service aux villes et villages du Québec.

Venez nous visiter à la salle du Conseil,
94, rue Principale
2 jours seulement : samedi 2 mai et dimanche 3 mai

Contribution volontaire annuelle 2009
'' C.V.A. ''

LA COLLECTE DE LA C.V.A. SE DÉROULERA DU 25 AVRIL AU 10 MAI 2009

SOLLICITATION PORTE À PORTE
Des solliciteurs frapperont à chaque porte de notre communauté afin de recueillir votre contribution. Nous vous remercions à l'avance de bien les accueillir. Ce sont des bénévoles qui méritent notre respect.

BÉNÉVOLES DEMANDÉS
Comme tous les foyers de notre Municipalité doivent être sollicités, le Conseil de la Fabrique a besoin d'une équipe forte. N'hésitez donc pas à vous joindre à cette équipe en contactant un membre responsable mentionné ci-bas. Bienvenue aux nouveaux résidents de St-Apollinaire.

AVIS AUX PAROISSIENS, PAROISSIENNES
La collecte de la C.V.A. représente la principale source de financement du Conseil de la Fabrique pour le maintien des services religieux de notre communauté, merci de contribuer généreusement.

TRAVAUX MAJEURS À L'ÉGLISE
Le Conseil de la Fabrique a débuté des travaux majeurs urgents au clocher de l'église. Ces travaux représentent des coûts supplémentaires de près de 100 000 $ au budget d'opération habituel. Les paroissiens sont donc invités à répondre généreusement à la contribution spéciale demandée pour << Réparations majeures>>.

DES PAROLES À L'ACTE
Vouloir conserver notre Église, notre patrimoine artistique, religieux et communautaire, c'est bien de le dire mais si le dire demeure seulement des paroles, il en sera de même pour le résultat final. À chacun sa contribution à la grandeur de ses moyens et, ensemble, nous y arriverons.

SERVICES RELIGIEUX OFFERTS EN 2008

Mariage	6
Baptême	44
Funérailles	25
Sépulture	28
Premier pardon	13
Confirmation	33

Tenons-nous à conserver nos services religieux dans notre milieu ou préférons-nous nous déplacer vers d'autres communautés chrétiennes ? Pour toute information, communiquer avec l'un des membres du Comité de la C.V.A. qui est composé de:
Mme Nicole Laflamme 418-881-3392, Mme Colette Lamontagne 418-881-3527, Mme Jeanne D'Arc Lepage 418-264-0014, M. Jonathan Bernard 418-881-3305, M. Marcel Cayer 418-881-3547, M. Réal Daigle 418-881-3600 et M. Jean-Guy Martineau 418-881-3381 ou au secrétariat du presbytère au 418-881-3943.

LA CUEILLETTE DES OBJETS MONSTRES S'EFFECTUERA DU 1ER AU 5 JUIN

Chronique du S.S.I

Comment prévenir les feux de cheminée

Service de Sécurité Incendie
St-Apollinaire

Encore trop souvent notre service d'incendie doit intervenir pour des feux de cheminée. Mais comment prévenir le feu de cheminée? Comment le reconnaître? Et comment intervenir si cela arrive? Voilà 3 questions que nous répondrons dans cette chronique.

Les feux de cheminée résultent de l'application de mauvaises techniques de chauffe et d'un mauvais entretien de la cheminée. Lorsqu'on brûle lentement du bois mal séché dans un vieil appareil de chauffage étanche à l'air, avec une cheminée fissurée ou avec des conduits trop étroits, des dépôts de créosote peuvent se former rapidement et le risque de feu de cheminée augmente. L'origine de ces feux de cheminée est la présence de matières combustibles (suie, créosote ou nids d'oiseaux) à l'intérieur des conduits.

Comment prévenir le feu de cheminée?

- Avant toute chose, il faut s'assurer que le poêle ou le foyer encastré fonctionne correctement. Il doit être installé par un professionnel dans une pièce suffisamment aérée et raccordé à une cheminée qui répond à des règles précises qui permettent un "tirage" suffisant. Vérifiez si votre appareil est homologué ULC ou CSA.
- Contrôlez le bon état des points suivants: le revêtement ignifuge, les grilles, le cendrier, l'étanchéité des joints, les vitres, la quincaillerie des portes et des tiroirs et le tuyau de raccordement à la cheminée (dépôt de suie et corrosion). Vérifiez régulièrement votre cheminée pour être certain qu'elle est propre, surtout au printemps et à l'automne. Au moindre doute, faites appel à un professionnel.
- Faites ramoner la cheminée au moins une fois par an par un professionnel. Si une trop grande quantité de suie s'amasse à l'intérieur de la cheminée, elle peut s'enflammer à cause de la chaleur de la fumée qui y circule.

  Toutefois, il est possible d'effectuer vous-même le ramonage, à condition de vous procurer une brosse de dimension adéquate au conduit intérieur de la cheminée et d'avoir le courage de monter sur le toit. Rappelez-vous que la sécurité des occupants dépend de l'attention que vous porterez à l'entretien de votre cheminée.

  Le Service de sécurité incendie de St-Apollinaire vous recommande de faire appel à des spécialistes reconnus pour le ramonage.
- N'oubliez pas que la bûche ramoneuse et tous les autres produits (ramonage chimique) ne sont que des aides au ramonage mécanique. Il ne remplace pas les bonnes techniques de ramonage.
- Allumez votre feu avec du papier journal ou du bois d'allumage sec et assurez-vous d'avoir des flammes vives favorisant la combustion complète du bois.
- N'utilisez jamais de l'essence, du pétrole ou autre accélérateur. Le feu peut rapidement devenir difficile à maîtriser lorsqu'on l'allume avec un combustible autre que le bois.
- ATTENTION! Votre foyer ou poêle à bois n'est PAS UN INCINÉRATEUR ! Brûlez uniquement du bois bien sec. Ne brûlez jamais du bois vert, des déchets, des matières plastiques, des revues en papier glacé, de l'aggloméré de bois, du contreplaqué ou tout autre morceau de bois peint ou traité. Ces combustibles libèrent des produits chimiques toxiques et contribuent à l'encrassement la cheminée (création de créosote).
- Employez un bois dur (érable, merisier, chêne) L'utilisation d'un bois mou tel que le pin, le sapin et l'épinette favorise la formation de créosote et autres produits de combustion incomplète à l'intérieur des conduits de fumée et de la cheminée.

Comment reconnaître le feu de cheminée?

- Fumées abondantes, sortie de flammèches au sommet de la cheminée, odeur de suie.
- Ronflement, bourdonnement dans le conduit.
- Élévation de température au niveau du manteau de la cheminée ou des conduits.

Comment intervenir lors d'un feu de cheminée?

- En cas de feu de cheminée, faites appel immédiatement au service incendie (**911**).
- Procédez à l'extinction du foyer à l'aide d'un extincteur à eau pulvérisée ou à l'aide d'un papier journal humide. Ne pas déverser brutalement une grande quantité d'eau, mais procéder par petits jets de petites quantités d'eau. L'eau y est versée sagement afin d'humidifier les parois de la cheminée et ainsi permettre de calmer le feu. Soyez prudents!
- Dégagez les matières combustibles dans l'entourage immédiat du conduit (tuyau flexible du gaz, rideaux, papiers…)
- Arrêtez le tirage en bouchant toutes les arrivées d'air au conduit de cheminée (fermer la clé).
- Après le feu de cheminée, faites inspecter et réparer la cheminée avant de la réutiliser. Un feu de cheminée est un signe que l'appareil, le combustible ou les pratiques de chauffe de l'installation présentent un problème. Effectuez les changements nécessaires afin d'éviter tout autre feu de cheminée. Le feu peut avoir endommagé les conduits. Tout doit être vérifié par un professionnel.
- Déclarez rapidement le sinistre à votre assureur. Au besoin, il enverra un inspecteur ou un expert pour effectuer une visite sur place. Le certificat de ramonage vous sera demandé.

Des nouvelles de la ***Maison des Jeunes***

Au cours du dernier mois, nous sommes fiers d'avoir participé à la journée ***F***ête des ***N***eiges organisée par la Municipalité et d'avoir accueilli les gens dans nos locaux, afin de leur offrir quelques gourmandises. Il était possible de se procurer hot-dogs, breuvages, chips et bien plus. D'ailleurs, nous tenons à remercier tous les gens qui sont venus nous encourager, car c'est grâce à votre collaboration que nous avons réussi à amasser un peu plus de 400 $. Un MERCI tout spécial au Marché Omni (APOBEC) pour son support lors de cet événement.

Il est à noter, pour tous ceux et celles qui sont intéressés à participer aux prochaines activités, que les feuilles d'autorisation seront disponibles à la Maison des jeunes. Voici donc la programmation pour les prochains mois :

- Mercredi 27 avril : Atelier sur l'immigration
- 5, 6 et 7 juin : Casse-croûte lors du tournoi de base-ball annuel des Chevaliers de Colomb de St-Apollinaire.
- Plusieurs activités seront offertes par le comité jeunesse régional dans les prochains mois : Tag-ball en mai, magasinage dans le Vieux Québec, croisière sur le Louis-Joliette en juillet et Ronde en août.

Nous profitons de l'occasion pour féliciter un de nos jeunes bénévoles qui s'est beaucoup démarqué au cours des dernières années par son implication à la MDJ. FÉLICITATIONS à Vincent Gagné-Gosselin! Ce dernier a été nommé bénévole de l'année pour la MDJ lors du souper des bénévoles de la Municipalité et il sera aussi récompensé pour son implication au sein de la MDJ lors de l'Activité reconnaissance du bénévolat dans Lotbinière. Merci Vincent, ton aide est très appréciée.

Depuis la fermeture de la patinoire, l'horaire de la MDJ a été modifié, donc voici **notre nouvel horaire** :

- les lundis et mercredis de 18 h 30 à 21 h 30
- les jeudis et vendredis de 18 h à 22 h.

Pour finir, nous vous rappelons que si vous avez des questions ou suggestions à nous faire pour des activités futures, il est possible de nous rejoindre à la MDJ au 418-881-2458 (soir) ou au bureau au 418-728-4665 (jour).

Au plaisir de vous voir bientôt

Le comité exécutif et l'équipe d'animation.

B*alle *M*olle mineure *St-Ap*ollinaire *(*mixte*)

Inscription : 24 et 25 avril à la Municipalité
Préinscription : Micheline Gagné 418-881-3038
ou Judith Nadeau 418-881-0122
Coût : 30 $/joueur
Début : Mi-Mai
Fin : Mi-Août (Festiball de fin de saison)

1 à 2 parties par semaine débutant à 18 h.
1 pratique par semaine (jour et heure à déterminer)
En cas de pluie, les parties sont remises.

Âges :

Novice :	1999-2000	Atome :	1997-1998
Pee Wee :	1995-1996	Bantam :	1993-1994

Les filles sont admises en comptant un an de plus dans la même catégorie.

Équipement requis : Espadrilles et gant de balle molle.

Cimetière de St-Apollinaire : Bénévoles recherchés

Le Conseil de la Fabrique de St-Apollinaire est à la recherche de bénévoles pour oeuvrer aux tâches d'opération et d'entretien du cimetière de St-Apollinaire.

Pour plus d'informations sur les tâches à accomplir, vous pouvez communiquer avec M. Noël Rousseau au 418-881-3649 ou Mme Jeanne d'Arc Lepage au 418-264-0014.

Par Mme Jeanne D'Arc Lepage, responsable du cimetière au conseil de la Fabrique de St-Apollinaire.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

AVRIL	
Merc. 15	Fermières : Réunion L'Amicale à 19 h
Jeudi 16	Vernissage à la bibliothèque : Oeuvres de Sylvie Bergeron de 18 h 30 à 21 h Entraide : Ouvert à tous les jeudis de 19 h à 21 h
Vend. 17	Âge d'Or : Soirée dansante à la salle communautaire
Sam. 18	Expo-vente artisanale des Fermières à la salle communautaire de 10 h à 21 h
Dim. 19	Expo-vente artisanale des Fermières à la salle communautaire de 10 h à 17 h
Lundi 20	
Mardi 21	Entraide : Ouvert tous les mardis de 13 h à 16 h
Merc. 22	Bibliothèque : L'heure du compte « en chaussettes » à 9 h 30
Jeudi 23	
Vend. 24	
Sam. 25	Souper spaghetti à la salle communautaire (École sec. Beaurivage)
Dim. 26	Société d'horticulture : Conférence avec Larry Hodgson
Lundi 27	Maison des Jeunes: Atelier sur l'immigration
Mardi 28	
Merc. 29	
Jeudi 30	

MAI	
Vend. 1	
Sam. 2	Chevaliers de Colomb : Méchoui à la salle communautaire Vente de livres à la salle du Conseil
Dim. 3	Vente de livres à la salle du Conseil
Lundi 4	Séance ordinaire du Conseil à 19 h 30
Mardi 5	Entraide : Ouvert tous les mardis de 13 h à 16 h
Merc. 6	Bibliothèque : Heure du conte en chaussettes à 9 h 30
Jeudi 7	Entraide : Ouvert tous les jeudis de 19 h à 21 h
Vend. 8	
Sam. 9	Société d'horticulture : Projet communautaire à la salle communautaire
Dim. 10	
Lundi 11	
Mardi 12	Bibliothèque : Heure du conte en pyjama à 18 h 30
Merc. 13	
Jeudi 14	
Vend. 15	Âge d'Or : Soirée dansante à la salle communautaire
Sam. 16	
Dim. 17	Société d'horticulture : Marché horticole à la salle communautaire
Lundi 18	Âge d'Or : Assemblée générale annuelle Journée nationale des patriotes – Bureau fermé
Mardi 19	
Merc. 20	Bibliothèque : Heure du conte en chaussettes à 9 h 30
Jeudi 21	Pétanque à 19 h
Vend. 22	
Sam. 23	
Dim. 24	
Lundi 25	
Mardi 26	
Merc. 27	
Jeudi 28	Pétanque à 19 h
Vend. 29	
Sam. 30	Gala Jeune Excellence à la salle communautaire
Dim. 31	

LUMINAIRES DE RUES

Lorsque vous êtes témoin qu'un luminaire de rue ne fonctionne plus ou fonctionne mal, veuillez téléphoner à la Municipalité au 418-881-3996 pour nous en informer.

La Municipalité ne passe pas par les rues le soir pour vérifier si les luminaires fonctionnent bien, c'est à vous de nous rapporter les luminaires défectueux.

Le réparateur passe environ une fois par mois afin d'effectuer les réparations. Si le bris subsiste plus d'un mois, veuillez recommuniquer avec nous.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

S'unir pour réussir!

BUREAU MUNICIPAL 418-881-3996

Poste :		Poste :	
27	**Ginette Moreau**, *mairesse*	24	**Louise Camiré**, *inspecteur en bâtiment et en environnement*
32	**Martine Couture**, *directrice générale*	35	**Nathalie Breton**, *adjointe à l'inspecteur*
29	**Cathy Bergeron**, *directrice gén. adjointe*	22	**Lorraine Rousseau**, *secrétaire*
31	**Dany Lamontagne**, *directeur des loisirs*	25	**Lucie Boilard**, *secrétaire*
28	**Linda Fortin**, *directrice adj. au loisirs*	33	**Manon Côté**, *secrétaire*
23	**Renault Lepage**, *inspecteur des travaux publics*	21	**Gertrude Chartrand**, *secrétaire-réceptionniste*

Télécopieur : **418-881-4152** Télécopieur du service de l'urbanisme : **418-881-1572**
Cellulaire du service des incendies : **418-808-9410**
Urgence – pompiers – police – ambulance : **9-1-1**
Cellulaire du service des travaux publics : **418-808-9406**
Cellulaire de la mairesse, Ginette Moreau : **418-808-9401**

www.st-apollinaire.com

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

418-643-7620
1-800-361-7620

11, *rue Industrielle*

www.saaq.gouv.qc.ca

Lundi et mardi **:** ..... 9 ***h*** 30 à 16 ***h***
M*ercredi* **:**..... 9 ***h*** 30 à 18 ***h***
Jeudi **:**..... 9 ***h*** 30 à 20 ***h***
Vendredi **:** ..... 9 ***h*** 30 à 15 ***h***

BIBLIOTHÈQUE AU JARDIN DES LIVRES

418-881-2447

Dimanche : ..... 9 h 30 à 12 h
Mardi : ..... 18 h 30 à 21 h
Mercredi : ..... 13 h 30 à 16 h
Jeudi : .....18 h 30 à 21 h
Samedi : ..... 9 h 30 à 12 h
Lundi et vendredi : .....FERMÉ